



FÉDÉRATION VALAISANNE
DES SOCIÉTÉS DE CHASSE
KANTONALER WALLISER
JÄGERVERBAND

Règlement tir cantonal de chasse

Diana organisatrice	
Contact	
Horaires	
Prix	Combiné : Fr. 80.- comprenant : Chamois / Ball-trap / Lièvre/Rabbit
Programme des tirs	<p>Chamois 6 coups</p> <p>Coups d'essai : 2 coups, pas de couverture.</p> <p>Position : couché appuyé ou position assise selon l'organisation. Appui : exclusivement celui prévu sur la position de tir (pas de couverture, ni autres accessoires.) Bipied autorisé.</p> <p>Cible : chamois gauche, pas de modification du visuel, pas de marquage au centre.</p> <p>Score : 6 coups cachés marqués en fin de série/marquage à 10 points /et mention de la valeur des mouches à 100 points. Il est possible aussi de marquer tous les coups à 100 points. Il faut le mentionner clairement sur la feuille de tir.</p> <p>Temps maximum : 15 minutes.</p>
	<p>Plateaux 15 plateaux</p> <p>Coups d'essai : 2 coups.</p> <p>Position : debout libre, doublé autorisé.</p> <p>Score : 15 plateaux. Plateau touché au premier coup 2 points, plateau touché au doublé 1 point.</p>
	<p>Lièvre ou Rabbit 8 passages</p> <p>Coups d'essai : 2 coups facultatif</p> <p>Position : debout, fusil en position et doublé autorisé.</p> <p>Score : 8 coups sur lièvre en mouvement (3 éléments), 4 coups de gauche, 4 coups de droite, en alternance. 1 point par élément qui tombe.</p> <p>Score : 8 coups chacun sur le Rabbit Touché au 1er coup = 2 points Touché au 2eme coup = 1 point</p>
Feuille de tir	Toutes les feuilles de tir et de résultats doivent être visées par le marqueur et le tireur. En cas de divergences, c'est le comité d'organisation qui tranche.

Classement	<p>- Champion Valaisan « Combiné » (trois disciplines)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Total des points chamois + total points Lièvre ou rabbit + total plateaux ; 2. Nombre de mouches au chamois (96 et plus) ; 3. Nombre points Lièvre ou Rabbit; 4. Nombre points Plateaux ; 5. Profondeur des coups ; 6. Année de naissance : le plus âgé gagne. <p>- Champion Valaisan « Chasse haute » (cible chamois)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Total des points chamois ; 2. Nombre de mouches (96 et plus) ; 3. Profondeur des coups ; 4. Année de naissance : le plus âgé gagne.
Sécurité	Sur toute l'aire du tir, les armes sont à porter ou à entreposer, déchargées avec la culasse ouverte, hors des housses. Les fusils à grenailles sont cassés et sans courroie. Les remarques éventuelles du maître de tir sont à appliquer strictement. Chaque tireur est responsable des accidents qu'il provoque et doit être en possession d'une assurance responsabilité civile .
Armes	Seules sont admises les armes autorisées pour la chasse en Valais : Calibre minimum 7mm (270 autorisé). Longueur du canon minimum 45cm. Les accessoires suivants sont interdits : bande antireflets – crochet d'épaule – bretelle de match – repose paume – cale-main – contrepoids.
Munitions	Pour le tir à la carabine : chaque tireur utilise sa propre munition. Balle blindée autorisée. Pour le tir au fusil : lièvre ou Rabbit munition <u>à acheter sur place</u> . Pour le tir au fusil : plateaux munition <u>à acheter sur place</u> .
Lunette	Grossissement maximum libre.
Inscription	L'inscription pour toutes les disciplines se fait sur place. Chaque participant est responsable de remettre sa feuille au bureau de tir.

1. Vainqueur du combiné prix d'une valeur de CHF 500.-
2. Vainqueur tir chamois prix d'une valeur de CHF 300.-
3. Vainqueur tir aux pigeons prix d'une valeur de CHF 300.-
4. Vainqueur tir lièvres prix d'une valeur de CHF 300.-
5. 2. Place (combiné. Chamois, pigeons, lièvres) respectivement CHF 300.-/200.-/200.- /200.-
6. 3. Place (combiné. Chamois, pigeons, lièvres) respectivement CHF 200.-/100.-/100.- /100.-